

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC256

présenté par
Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	22 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	22 000 000
TOTAUX	22 000 000	22 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à augmenter les crédits dédiés au dispositif « 2 heures de sports supplémentaires au collège »

Dans notre rapport pour avis sur la mission Sport pour le PLF 2023 nous soulignons le rôle particulier de l'école dans la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique et sportive, notamment sur le plan social. Nous insistons sur les efforts de promotion de l'activité physique et sportive à porter sur l'école car c'est leur santé future qui est hypothéquée. Le collège, après l'école primaire, est le lieu idéal de la formation de l'« habitus » sportif et ces 2 heures supplémentaires y contribuent.

Nous saluons donc ce dispositif et son enveloppe supplémentaire de 14,6 M€. Nous regrettons toutefois que cette mesure ne touche que 2700 collèges et proposons par cet amendement de généraliser le dispositif à tous les collèges de France.

Afin de couvrir 100 % des 6 980 collèges, cet amendement propose d'abonder les crédits du dispositif de 22 millions d'euros.

Afin d'assurer sa recevabilité budgétaire, cet amendement :

- abonde de 22 millions d'euros en AE et CP l'action 01 du programme 219
- retire 22 millions d'euros en AE et CP de l'action 01 du programme 350